

FILIERE

formation

VALIDATION DES ACQUIS D'EXPERIENCE



CONTEXTE

La validation des acquis d'expérience permet d'obtenir, en totalité ou en partie un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle, inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP). La certification obtenue a la même valeur que celle obtenue par la voie de la formation.

Des objectifs professionnels :

- ➔ Obtenir une certification en rapport avec son expérience
- ➔ Obtenir un niveau de qualification pour accéder à une formation d'un niveau supérieur ou s'inscrire à un concours
- ➔ Evoluer professionnellement ou changer d'emploi

Des objectifs personnels :

- ➔ Valider son expérience
- ➔ Faire reconnaître ses compétences
- ➔ Développer sa confiance en soi



PUBLIC CONCERNE

Toute personne, quel que soit son niveau de formation, justifiant **d'au moins 3 ans d'expérience** en rapport direct avec la certification demandée et ayant reçu une réponse favorable à sa demande de recevabilité (cf étape 3).

ETAPES DE LA VAE

La VAE s'articule autour de 6 temps forts :

1. Définition du projet
2. Choix de la certification et du financement
3. Préparation du dossier n°1 de recevabilité
4. **Préparation du dossier n°2 de validation**
5. Mise en situation professionnelle et/ou soutenance devant un jury
6. Décision du jury

LA CROIX-ROUGE VOUS ACCOMPAGNE

Nous vous accompagnons à partir de l'étape 4, qui consiste à préparer votre dossier de validation.

Nous intervenons sur différentes VAE :

- Aides-Soignantes (AS)
- Auxiliaires de Puériculture (AP)
- Assistants familiaux (ASSFAM)
- Aides Médico-Psychologiques (AMP)
- Secrétaire Médicale et Médico-Sociale (SMMS)
- Diplôme d'Etat auxiliaire de vie sociale (DEAVS)

Nous vous proposons :

- 70H de module formation pour optimiser les compétences requises pour le diplôme ou la certification visé(e) (uniquement pour les AP/AS)
- 24H d'accompagnement et d'aide à la rédaction (dont 7H d'accompagnement individuel)



INTERVENANTS

- **Formateurs IRFSS** spécialisés dans la VAE



MODULE 70H DE FORMATION

Objectifs :

- Rappeler les acquis indispensables à la pratique professionnelle
- Mesurer l'impact d'un changement professionnel et identifier les exigences du métier d'aide-soignant et l'évolution de son environnement
- Mobiliser ses capacités de lecture et d'écriture
- Evaluer les aptitudes et les capacités du candidat à se questionner sur sa pratique professionnelle
- Développer ses capacités d'écoute et de communication

Contenu :

- Module 1 : Santé publique
- Module 2 : L'aide-soignante dans le système de santé
- Module 3 : Rôle de l'aide-soignante
- Module 4 : Sécurité et qualité des soins
- Module 5 : Hygiène et prévention des infections



MODULE 24H D'ACCOMPAGNEMENT

Objectifs :

- Faire émerger des expériences et des compétences du candidat
- Rédiger les différentes unités de compétence du livret 2
- Préparer la présentation du dossier VAE et de l'argumentation devant un jury

Contenu :

- 17 heures collectives : apports méthodologiques, échanges en groupes, mise en situation et exploitation
- 7 heures individuelles : suivi pédagogique individuel, guidance et accompagnement



DATES 2015

Modules 70H AS :

- Du 09 Mars 2015 au 1^{er} Avril 2015
- Du 05 Octobre 2015 au 28 Octobre 2015

Module 70H AP :

- Du 02 Novembre 2015 au 1^{er} Décembre 2015

Accompagnement 24H AS :

- Du 07 Avril 2015 à Décembre 2015
- Du 03 Novembre 2015 à Septembre 2016

Accompagnement 24H AP :

- Du 08 Décembre 2015 à Septembre 2016



MODALITES D'INSCRIPTION

→ COÛT DU MODULE DE FORMATION DE 70H

Tarif individuel : **805 euros**

→ COÛT DE L'ACCOMPAGNEMENT DE 24H

Tarif individuel : **900 euros**



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Centre Régional de Formation Professionnelle
de Bourgogne et de Franche-Comté
2 rue du Golf • 21800 QUETIGNY

Sites internet :

irfss.bfc.croix-rouge.fr

Muriel MANIERE

Tél : 03.80.48.17.35

E-mail : muriel.maniere@croix-rouge.fr

